

AVIS AUX PARENTS

ASSURANCE-ACCIDENT

INCIDENTS POUVANT SURVENIR DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Le 23 août 2022

Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy s'assure que les installations matérielles de ses établissements sont conformes et respectent les normes de sécurité. Malheureusement, il peut arriver que des incidents surviennent sur les lieux de ses établissements scolaires malgré toutes les précautions prises.

Nous vous rappelons que l'assurance que détient le Centre de services scolaire est une assurance de responsabilité civile seulement. Cette assurance peut rembourser certains frais encourus à la suite d'un incident seulement si la preuve de responsabilité du Centre de services scolaire peut être établie.

Il est donc de la responsabilité de chaque parent d'assurer son enfant pour tous les incidents où la preuve de responsabilité du Centre de services scolaire ne serait pas établie.

Le Centre de services scolaire vous suggère fortement **de vous munir d'une assurance-accident** pour votre enfant **afin d'éviter les frais encourus à la suite d'incidents qui pourraient survenir** (*exemples : bris de vêtement, bris de lunettes, soins dentaires ou autres bris ou soins nécessaires suite à une activité à l'école ou à l'extérieur*).

Différentes compagnies offrent à faibles coûts ce type d'assurance; il est de votre responsabilité de choisir la compagnie qui vous convient et la couverture souhaitée.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de cette procédure.

STÉPHANE AYOTTE

Directeur | Service des ressources matérielles
Directeur | Service des technologies de l'information
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
1515, rue Sainte-Marguerite, C.P. 100
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E7